

**École Académique
de la Formation Continue**

Toulouse, le 27 mars 2025

Affaire suivie par :
Burguiou Chantal
Ingénierie de formation
Tél : 05 36 25 83 30
Mél : eafc-ing1@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

La directrice de l'École Académique
de la Formation Continue

à

Mesdames et messieurs les chef(fe)s d'établissements,
Mesdames et messieurs les chef(fes) de service,

s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs et
inspectrices d'académie – directeurs et directrices
académiques des services de l'Éducation nationale,
s/c de Monsieur le secrétaire général,

Objet : Master de sciences politiques « Gouvernance des Systèmes Éducatifs ».

J'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture de la **campagne d'inscription au Master mention sciences politiques, parcours « Gouvernance des Systèmes Éducatifs » de Sciences Po Toulouse.**

Proposée par le service de la formation continue de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse : <https://www.sciencespo-toulouse.fr/fr/formations/formation-continue-et-a-distance>, cette formation diplômante débutera en septembre 2025. Elle requiert un investissement personnel conséquent et s'insère dans un projet de développement professionnel. Les conseillers et directeurs RH de proximité se tiennent à la disposition des personnels qui souhaiteraient être accompagnés dans cette démarche (plus d'informations : <https://www.ac-toulouse.fr/rh-proximite>).

Attention : Même si elle peut représenter un atout dans une perspective d'évolution de carrière, cette formation ne peut tenir lieu de préparation à un concours de l'encadrement.

Public concerné : les personnels titulaires : personnels d'encadrement de l'éducation nationale, personnels de catégorie A enseignants ou non enseignants, personnels administratifs de catégorie A et B des EPLE et des services du rectorat.

Formalités d'inscription :

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que participer à une telle formation procède d'abord d'une démarche individuelle dans le cadre d'un projet. Les candidats et candidates auront mesuré, avant de s'inscrire, tout l'engagement personnel, professionnel et financier que cela suppose.

Les candidatures devront être soumises à la validation par écrit des supérieur(e)s hiérarchiques avec lesquel(le)s il leur appartiendra d'échanger, puis une commission statuera sur la pertinence du projet et sa compatibilité avec les nécessités de service.

➤ **Examen par Sciences Po Toulouse des candidatures :**

Pour candidater à cette formation, les agents devront impérativement s'inscrire à titre personnel auprès de l'IEP de Toulouse **avant le 30 avril 2025** via le lien suivant : [Ecandidater au Master GSE](#)

La commission pédagogique du Master à l'IEP de Toulouse, souveraine, statuera sur la validation ou non des candidatures et en informera les candidat(e)s.

À l'issue de la commission pédagogique, l'IEP demande aux candidat(e)s s'ils souhaitent demander une prise en charge partielle par l'EAFC des frais de scolarité dans le cadre du PRAF 2025-2026.

L'IEP communique ensuite à l'EAFC la liste des personnels retenus par Sciences Po et qui auront demandé un financement.

➤ **Examen par l'EAFC des demandes de prise en charge des frais de scolarité :**

Attention :

La demande de financement n'ouvre pas droit à une prise en charge automatique des frais de scolarité par l'EAFC.

Les dossiers des candidat(e)s seront examinés par une commission académique qui statuera sur les différentes demandes, et sélectionnera parmi les personnels inscrits, validés par l'IEP, ceux qui pourront bénéficier d'une prise en charge financière partielle.

Les résultats de la commission EAFC seront transmis aux demandeurs par mail.

Les candidat(e)s non retenu(e)s dans le cadre d'un financement par l'EAFC restent cependant inscrit(e)s et retenu(e)s par l'IEP. Ils devront alors prendre en charge personnellement la totalité du financement de leur inscription pour pouvoir suivre cette formation.

Pour les personnels déjà inscrits en Master 1 cette année, l'inscription administrative en Master 2 se fera directement auprès de l'IEP. Les personnes ayant bénéficié d'un financement pour la première année sont invitées à renouveler leur demande de financement pour 2025-2026 en adressant par mail une demande de prise en charge à l'ingénierie de formation en charge du dossier : eafc-ing1@ac-toulouse.fr

Je vous remercie d'assurer une large diffusion de cette information auprès des personnels.

**La directrice de l'École Académique
de la Formation Continue**



Valérie TESTE